



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



UNEP/WG.144/13
23 juin 1986

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Quatrième réunion du Groupe de travail
sur la coopération scientifique et
technique pour le programme MED POL

Athènes, 16-20 juin 1986

RAPPORT DE LA QUATRIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
POUR LE PROGRAMME MED POL

Table des matières

	<u>Pages</u>
Corps du rapport	1 - 11
Annexe I : liste des participants	
Annexe II : Ordre du jour	
Annexe III : Liste des documents	
Annexe IV : Partie A: Formulaire provisoire de notification concernant les nouvelles autorisations délivrées pour le déversement de déchets liquides dans la mer Méditerranée (Article 13 du Protocole sur les sources telluriques)	
Partie B: Formulaire provisoire révisé de notification annuelle concernant les déversements de déchets liquides dans la mer Méditerranée (Article 13 du Protocole sur les sources telluriques)	

Introduction

1. Les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs, à leur deuxième réunion ordinaire (Cannes, 2-7 mars 1981), ont adopté le Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en Méditerranée (MED POL - PHASE II) (UNEP/IG.23/11, annexe V). Elles ont en outre créé un Groupe permanent de travail de la coopération scientifique et technique afin de les aider à examiner les progrès du programme et à en évaluer les résultats. D'après son mandat, le Groupe de travail devait aussi conseiller le PNUE sur les problèmes techniques et de politique générale relatifs au programme MED POL et les questions connexes et rédiger des recommandations destinées à être présentées aux Parties contractantes par l'intermédiaire du PNUE, secrétariat de la Convention.

2. A la suite des décisions de la Réunion de Cannes, le Groupe de travail a tenu ses première, deuxième et troisième réunions à Athènes du 28 septembre au 2 octobre 1981 (UNEP/WG.62/7), du 21 au 25 novembre 1983 (UNEP/WG.91/12) et du 27 au 31 mai 1985 (UNEP/WG.118/9), respectivement.

3. En application de son mandat, l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée a invité les Coordonnateurs nationaux désignés du MED POL à assister à la quatrième réunion du Groupe de travail qui s'est tenue dans les locaux de l'Unité, à Athènes, du 16 au 20 juin 1986. Des représentants des organismes coopérants - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation météorologique mondiale (OMM), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Commission océanographique intergouvernementale (COI), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation maritime internationale (OMI) et les quatre centres d'activités régionales du PAM - ont aussi été invités.

4. Les Coordonnateurs nationaux du MED POL de 15 pays méditerranéens et de la Communauté économique européenne et les représentants de 8 organismes des Nations Unies ont assisté à la réunion. La liste des participants est reproduite à l'annexe I du présent rapport.

Point 1: Ouverture de la réunion

5. Au nom du Directeur exécutif du PNUE, le Coordonnateur du PAM, M. A. Manos a souhaité la bienvenue aux participants, et a déclaré la quatrième réunion du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique du MED POL ouverte.

6. Lorsqu'on se place dans la perspective des onze années qui se sont écoulées depuis l'adoption du Plan d'action pour la Méditerranée en 1975 - dont le MED POL est la véritable pierre angulaire sur laquelle repose le programme tout entier - on constate que d'importants progrès ont été accomplis. Cependant, à cause de certaines lenteurs, on n'est pas encore en mesure, en 1986, d'apprécier l'état de pollution de la mer Méditerranée dans son ensemble, cela non pas par manque de capacité dans les Pays riverains, ni par manque de programmes ou de données, car tous les pays ont des activités de surveillance continue et plusieurs d'entre eux participent à des programmes bilatéraux ou multilatéraux de grande qualité. En fait, les données que la majorité de ces programmes produisent n'ayant pas été communiquées à l'Unité de coordination, elles n'ont pu être utilisées pour l'établissement de l'évaluation.

7. Sur dix-sept pays riverains, neuf seulement ont signé des accords sur les programmes nationaux de surveillance continue, dont deux tout récemment. L'Egypte, avec sa longue tradition de recherche, et la Libye, dont la qualité des laboratoires a été remarquée lors de deux missions du PAM, sont devenus officiellement membres du réseau de surveillance MED POL. Grâce à ces deux pays le cap des 50 pour cent, c'est-à-dire neuf programmes sur dix-sept, a été franchi. Toutefois, on ne peut être satisfait de constater que le "réseau méditerranéen", six ans après le lancement de la Phase II du MED POL, ne comprend que la moitié des pays riverains, ne touche qu'un quart de l'ensemble du littoral méditerranéen et représente vraisemblablement bien moins d'un quart de la charge polluante totale. En concluant ses remarques, M. Manos a émis le voeu que la présente session permette d'enregistrer des progrès en ce qui concerne les programmes de l'Espagne, de la France, de Monaco, de l'Italie, de la Grèce, de la Turquie, de la Syrie et de la Tunisie.

Point 2: Règlement intérieur

8. M. A. Manos a informé le Groupe de travail que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.23/11, annexe VII) s'appliquerait mutatis mutandis à la réunion du Groupe de travail en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence des Parties contractantes.

Point 3: Election du Bureau

9. A l'unanimité, le Groupe de travail a élu le Bureau ci-après:

Président:	M. Turgut BALKAS	(Turquie)
Vice-Présidents:	M. Hassan Hilmi KHAROUF	(Syrie)
	M. Jacques VACCAREZZA	(CEE)
Rapporteur:	Mme Athéna MOURMOURIS	(Grèce)

Point 4: Adoption de l'ordre du jour

10. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe II au présent rapport. La liste des documents qui ont été soumis au Groupe est reproduite à l'annexe III.

Point 5: Organisation des travaux

11. Le Groupe de travail est convenu de travailler uniquement en séance plénière, étant entendu que des groupes spéciaux de discussion ou des comités de rédaction seraient constitués par le Bureau, en consultation avec le secrétariat, si une question précise l'exigeait.

12. Les participants ont fait leur proposition du représentant de la CEE selon laquelle, pour simplifier la rédaction du rapport, les observations, propositions et/ou amendements devraient être mis par écrit sur des feuilles prévues à cet effet qui seraient remises au secrétariat.

Point 6: Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de MED POL-PHASE II en 1985-1986 et activités prévues en 1986-1987

13. Le secrétariat a présenté le document UNEP/WG.144/3 qui est consacré aux activités de surveillance continue et de recherche ainsi qu'à d'autres activités menées à bien au titre de la Phase II de MED POL jusqu'en mars 1986. Le représentant du secrétariat a donné, oralement, les renseignements les plus récents sur les activités et faits nouveaux survenus depuis la publication du document.

14. Depuis mars 1986, des propositions de programmes de surveillance pour 1986 ont été présentées par Israël, le Liban et la Yougoslavie et un accord a été signé par l'Egypte.

15. Il a été précisé que l'annexe III du document UNEP/WG.144/3 ne portait que sur les programmes nationaux au titre desquels un accord avait été signé entre le secrétariat et les Parties contractantes.

16. Les pays qui n'ont pas encore signé d'accord de surveillance ont fait le point de la situation actuelle. En particulier, la représentante de la Grèce a informé la réunion que son pays avait l'intention de signer dans le courant de 1986 un accord sur le programme national de surveillance continue concernant les zones de pollution et les eaux côtières. Les représentants de France, Italie et Syrie ont informé la réunion que les premières versions de leurs programmes nationaux de surveillance continue ont été présentées au secrétariat et qu'elles sont en train d'être négociées.

17. Les délégations grecque et turque se sont communiqués leurs programmes nationaux respectifs de surveillance continue concernant les zones de référence en mer Egée. Les consultations préliminaires n'ayant pas abouti, les deux délégations sont convenues, en principe, de tenir de nouvelles consultations dans un proche avenir à l'occasion d'une réunion internationale afin de parvenir à un accord sur leurs programmes respectifs.

18. Il a été convenu que chaque fois que possible, l'accord relatif aux activités nationales de surveillance continue ne devrait être signé qu'une seule fois au départ, la possibilité étant offerte de modifier l'annexe technique et l'assistance pertinente sur une base annuelle.

19. Depuis mars 1986, Chypre et le Liban ont envoyé des rapports contenant les données pour 1985. Plusieurs participants ont signalé que les données fournies au secrétariat dans le cadre des programmes nationaux de surveillance MED POL et qui ne figurent pas à l'annexe III du document UNEP/WG.144/3, devraient y être insérées comme il se doit.

20. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que la France et l'Italie avaient fourni des données sur la pollution recueillies à la suite d'activités nationales de surveillance.

21. La communication au secrétariat des programmes nationaux des Etats riverains ne sollicitant pas la signature d'un accord formel avec l'Unité de coordination a été encouragée ainsi que la transmission des données correspondantes. Le délégué de Monaco a informé le secrétariat que son pays était prêt à donner suite dans un proche avenir.

22. Plusieurs participants ont soulevé la question des formulaires types pour les rapports et insisté sur la nécessité de mettre au point des formulaires nouveaux avec des paramètres supplémentaires. La réunion a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique en 1987, des propositions concrètes devant être faites par le secrétariat pour l'élaboration de nouveaux formulaires types et la modification éventuelle des formulaires actuels. Le secrétariat a aussi été invité à proposer à la réunion du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique en 1987 un programme sur la diffusion des données obtenues par les activités de surveillance continue.

23. Le représentant de l'OMM a donné des précisions sur les dispositions prises pour lancer le projet pilote visant à étudier l'apport de polluants par l'atmosphère dans la Méditerranée au titre duquel huit pays (Algérie, Chypre, Espagne, Israël, Italie, Lybie, Tunisie et Yougoslavie) ont déjà désigné des experts. Il a proposé que la mesure des teneurs en cadmium de l'atmosphère et des précipitations recommandée pour le projet pilote soit complétée par la mesure des teneurs en sodium, potassium, calcium, chlore, ammoniac, et sulfate des précipitations, à laquelle il est déjà procédé dans bon nombre de pays méditerranéens dans le cadre du réseau de surveillance continue de la pollution atmosphérique de fond (BAPMON) de l'OMM. Il a également rappelé à la réunion les stages qu'organise régulièrement l'OMM sur les mesures concernant la pollution atmosphérique de fond ainsi que la possibilité de recourir au laboratoire de l'AIEA à Seibersdorf (Autriche) pour analyser les échantillons recueillis dans le cadre du projet pilote.

24. Les représentants de la Grèce et du Maroc ont confirmé que leurs pays participaient à ce projet pilote. Le secrétariat a fait connaître son intention d'utiliser des crédits de l'élément recherche du MED POL pour une assistance aux pays participants.

25. Le représentant de l'OMS a informé la réunion que le problème général des effets du mercure sur la santé humaine était étudié à l'échelon international approprié. Les travaux effectués dans le cadre du MED POL consistent uniquement à appliquer les données internationales existantes au problème spécifique de groupes de population à haut risque de la Méditerranée par l'intermédiaire d'enquêtes ponctuelles dans diverses parties de la région.

26. Dans le cadre de l'activité D (Etudes épidémiologiques relatives aux critères de qualité de l'environnement), la délégation de la CEE a fait remarquer qu'un certain nombre d'affections pourraient n'avoir aucun rapport avec la qualité des eaux envisagées en fonction de l'exposition aux eaux côtières polluées par des rejets d'eaux usées.

27. En ce qui concerne le programme de recherche à venir du MED POL Phase II et notamment le programme biennal 1988-1989, la délégation de la France souhaite qu'une réflexion s'instaure pour la limitation du nombre de propositions de recherche soumises. En effet, les fonds limités dont on dispose pour cette activité ne permettent pas d'envisager le soutien financier efficace d'un trop grand nombre de propositions. Il a été demandé par conséquent au secrétariat de proposer diverses formules possibles à la réunion de 1987 du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique, en tenant compte autant que possible, des priorités émises au cours de sa réunion de 1986.

28. Le secrétariat a brièvement décrit les résultats obtenues dans le cadre du programme sur les méduses mené depuis deux ans. Quant à la suite de ce programme, les propositions concernant la recherche sur les méduses devraient figurer, le cas échéant, dans les activités de recherche existantes du MED POL, tandis que les programmes nationaux de surveillance devraient aussi porter sur l'observation des méduses.

29. Plusieurs participants ont souligné que, contrairement à ce qui est mentionné dans le paragraphe 48 du document UNEP/WG.144/3, à la quatrième réunion qui s'est tenue à Gênes en septembre 1985, les Parties contractantes ont pris note des critères provisoires concernant la qualité du milieu pour ce qui est de la teneur en mercure des produits de la mer. A cette occasion, elles ont également approuvé des recommandations concernant les critères provisoires de qualité relatifs aux eaux de baignade (UNEP/IG.56/5, chapitre III F, sections 5 et 6). Depuis lors, pour un certain nombre de polluants, les travaux se sont poursuivis sur les fondements scientifiques et l'analyse des réglementations nationales ou internationales existantes qui aboutiront à la formulation de critères relatifs à la qualité de l'environnement.

30. Les participants ont pris note des actions ultérieures pour les activités correspondant à l'année 1986. Il a été décidé que la date limite de présentation des propositions de recherche pour 1987 serait le 15 novembre 1986. S'agissant des propositions de recherche concernant l'année 1988, la date limite de présentation serait le 15 septembre 1987; pour les années ultérieures, le même calendrier serait adopté.

31. Les participants sont convenus qu'aux fins d'établissement des divers documents relatifs à l'évaluation nécessaire à l'application du Protocole concernant les sources telluriques, on utiliserait dans toute la mesure du possible les données provenant des programmes nationaux de surveillance continue et des programmes régionaux ainsi que la documentation scientifique.

32. Le secrétariat a porté à la connaissance de la réunion que seulement quelques laboratoires nationaux de ceux désignés ont participé aux opérations obligatoires d'interétalonnage menées à bien par l'AIEA avait été fort modeste. Il conviendrait de s'efforcer d'obtenir la pleine participation de tous les laboratoires qui collaborent aux programmes nationaux de surveillance continue. Il faudrait que les coordonnateurs nationaux soient pleinement informés par l'AIEA de chacune des opérations et des résultats enregistrés.

33. S'agissant des considérations budgétaires, le secrétariat a donné des indications précises au sujet des dépenses effectuées en 1985, notamment en ce qui concerne celles qui ont trait aux activités de recherche.

34. Le projet concernant la collecte, le traitement et l'évacuation des déchets solides et liquides a donné lieu à un long débat. Le secrétariat a expliqué qu'une surveillance d'une année de quelques émissaires en mer serait une activité entreprise dans le cadre du MED POL qui servirait à l'évaluation de diverses techniques d'évacuation des déchets liquides, celle-ci relevant du PAP "Collection, traitement et décharge des déchets solides et liquides". Il a également été précisé que la méthode commune d'échantillonnage et d'analyses examinée lors de la réunion qui s'est tenue à Split du 27 au 28 mars 1986 était expressément affinée à cet effet. Le secrétariat est prêt à recevoir tout autre renseignement qui pourrait être fourni à ce sujet.

Point 7: Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs

35. Le secrétariat a présenté le document UNEP/WG.144/4 concernant la mise en oeuvre du Protocole relatif à l'immersion. Au cours de la présentation il a été procédé à la mise à jour des renseignements fournis: le représentant de l'Italie a indiqué que son pays avait délivré 45 autorisations entre 1983 et 1985 tandis que les représentants de la Grèce et de Monaco ont notifié qu'en 1985 leurs pays respectifs n'avaient délivré aucune autorisation. La CEE a rappelé que sa délégation a également répondu; l'Espagne a informé que son pays n'a procédé à aucune immersion dans la Méditerranée.

36. Certaines délégations ont exprimé le sentiment que, en tenant compte des informations communiquées au secrétariat, le nombre d'immersions et les quantités correspondantes paraissent très limités. Pour faciliter l'évaluation de l'application du Protocole il est rappelé la recommandation pertinente de la réunion de Gênes (section III, F, 4, (2) a) et b), page 35).

Point 8: Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique

37. Le secrétariat a présenté le document UNEP/WG.144/5 qui fait le point sur la mise en oeuvre du Protocole relatif aux situations critiques.

38. Le représentant de la CEE a rappelé qu'en 1981, la Communauté avait adopté une décision instituant un système communautaire d'informations pour le contrôle et la réduction de la pollution causée par le déversement des hydrocarbures en mer (81/971/CEE, J.O. L. 335 du 10/12/1981). En mars 1986, cette décision a été étendue aux substances dangereuses et elle est actuellement en vigueur.

Point 9: Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique

39. Le secrétariat a présenté le document UNEP/WG.144/6 qui rend compte de la mise en oeuvre du Protocole relatif à la protection contre la pollution d'origine tellurique. Les pays qui n'avaient pas encore ratifié le protocole ont informé la réunion de leur position actuelle à cet égard. La représentante de la Grèce a porté à la connaissance des participants qu'au cours de la réunion du Groupe, le parlement grec a ratifié le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique ainsi que le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée.

40. Le secrétariat a fait le point des actions prévues dans le plan de travail de 1986 pour l'application du protocole tellurique.

41. A propos du paragraphe 16 du document UNEP/WG.144/6 relatif à l'élaboration de méthodologies appropriées pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement, la représentante de l'ONUDI a proposé qu'à l'occasion de la préparation de ces évaluations on s'efforce de mettre au point des lignes directrices appropriées en matière de techniques peu polluantes et sans déchets ainsi que de méthodes de gestion permettant la manutention, le traitement, le transport et l'évacuation des déchets dans des conditions optimales.

42. Il a été rappelé par le secrétariat que la réunion d'experts sur l'application technique du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Athènes, 9-13 décembre 1985) avait convenu que les pays devraient envoyer leurs observations sur les points suivants:

- a) projet de lignes directrices pour la délivrance des autorisations de déversements de déchets liquides dans la mer Méditerranée (UNEP/WG.125/7) avant le 30 novembre 1986; et
- b) projet de lignes directrices pour le calcul des émissaires de rejet en mer d'effluents liquides (UNEP/WG.125/8) avant le 31 décembre 1986.

43. La réunion est convenue que les pays qui ne l'avaient pas encore fait devraient fournir au secrétariat des renseignements sur leur législation nationale en matière de prévention et de contrôle de la pollution d'origine tellurique.

44. Les participants sont également convenus de fournir au secrétariat des renseignements sur les organismes nationaux compétents et les projets nationaux intéressant le plan de travail pour l'application du protocole tellurique.

Point 10: Etat d'avancement de la préparation de l'Etude sur les sources telluriques et les quantités de polluants pénétrant dans la mer Méditerranée (MED POL X bis)

45. Le secrétariat a présenté le document UNEP/WG.144/7 qui rend compte de l'état d'avancement de l'Etude sur les sources telluriques et les quantités de polluants pénétrant dans la mer Méditerranée (MED POL X bis).

46. La préparation des questionnaires pour la collecte des données et des informations a fait l'objet d'un large débat à la suite duquel les décisions suivantes ont été prises:

- a) les questionnaires ne devraient initialement porter que sur les rejets liquides d'origine domestique et sur les polluants industriels tels que le cadmium, le mercure, les organo-chlorés et les hydrocarbures de pétrole et devraient prendre en compte les questionnaires de la Convention de Paris;
- b) les projets de questionnaires devront être envoyés aux coordonnateurs nationaux avant la fin de juillet 1986 et ceux-ci devront les renvoyer à l'Unité avec leurs observations avant la fin de novembre 1986; les questionnaires seront révisés en conséquence par l'Unité et renvoyés officiellement aux gouvernements avant la fin de décembre 1986; les questionnaires devront être remplis et renvoyés à l'Unité avant septembre 1987; l'Unité devra préparer un rapport complet pour avril 1988 au plus tard.

Point 11: Projets révisés de formulaires de notification concernant les autorisations de déversement de déchets liquides dans la mer Méditerranée

47. Le secrétariat a présenté le document UNEP/WG.144/8 qui contient les projets révisés (a) de formulaires de notification concernant les autorisations délivrées pour le déversement de déchets liquides dans la mer Méditerranée et (b) de formulaires de notification annuelle concernant les déversements de déchets liquides autorisés dans la mer Méditerranée.

48. Après un débat, la réunion est convenue que les formulaires provisoires pour les autorisations nouvelles qui figurent à l'annexe IV (partie A et B) du présent rapport pourraient être temporairement utilisés jusqu'à ce que toutes les lignes directrices soient révisées et adoptées. On pourrait alors, sur la base de l'expérience acquise, en établir une version définitive aux fins d'adoption.

Point 12: Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures de pétrole

49. Le représentant de la COI, qui présentait le document UNEP/WG.144/9, a donné des explications sur la composition du rapport et a fait un bref exposé de la partie A. Il a précisé que certains des renseignements communiqués sur les résultats des activités de surveillance continue et de recherche n'étaient pas reproduits et le seraient, comme il convient. Le représentant de l'OMI, qui a présenté la partie B, a notamment souligné que certains tableaux devaient être mis à jour, que les renseignements concernant le ROCC étaient incomplets et que les recommandations devraient tenir compte des faits nouveaux survenus.

50. Après un long débat, au cours duquel les participants ont fait de nombreuses suggestions aux fins d'amélioration du document et loué les efforts déployés par la COI, la réunion:

- a) a pris note du document UNEP/WG.144/9 qui représente une très nette amélioration par rapport aux documents dont était saisie la troisième réunion du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique;
- b) a décidé qu'une version révisée serait établie et présentée à la cinquième réunion du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique;
- c) a invité le secrétariat et les organismes coopérants à tenir dûment compte de toutes les observations et suggestions faites au cours du débat lors de l'établissement de la version révisée du document;
- d) est convenue que tous les représentants devraient communiquer leurs observations au secrétariat, par écrit et sous une forme succincte, avant la fin de la réunion, de façon à s'assurer qu'il en serait dûment tenu compte au moment de l'établissement de la version révisée du document;
- e) est convenue que les coordonnateurs nationaux devraient communiquer au secrétariat, au plus tard le 1er septembre 1986, toutes les observations et tous les renseignements complémentaires utiles.

Point 13: Evaluation de l'état actuel de la pollution microbienne des coquillages et des eaux conchylicoles de la mer Méditerranée et mesures proposées

51. Le secrétariat a présenté le document UNEP/WG.144/10. Un certain nombre d'observations ont été faites au sujet de la présentation et de la teneur du document. Le Groupe de travail a invité le secrétariat à utiliser toutes les données disponibles et à tenir compte de toutes les questions qui ont été soulevées au moment de l'établissement de la version définitive.

52. Il a été noté que les résultats de l'étude pilote que l'Espagne s'est engagée à faire sur l'application des critères initialement proposés par l'OMS et le PNUE et des normes et critères déjà existants dans les pays de la Méditerranée et de la CEE n'étaient pas encore disponibles. Le représentant de l'Espagne a porté à la connaissance des participants que cette étude aboutirait bientôt et que les résultats obtenus seraient communiqués au secrétariat avant la fin de 1986.

53. Le délégué de la CEE a rappelé que conformément à la décision prise lors de la troisième réunion de ce groupe (Athènes, 27-31 mai 1985), il a fait parvenir en novembre 1985, à l'Unité de coordination des remarques relatives au document concernant l'évaluation de l'état actuel de la pollution microbienne et en a indiqué quelques points. Un certain nombre de représentants ont souligné que pour évaluer les concentrations de coliformes fécaux dans les coquillages, il fallait analyser la chair et le liquide intervalvaire et ne pas se contenter d'analyser la chair.

54. Au moment de la formulation des critères révisés, il faudrait préciser le stade de la production des coquillages auquel les critères seraient appliqués. Le contrôle des produits sur les marchés et dans les magasins d'alimentation qui relèvent de la réglementation sur l'hygiène des produits alimentaires ne devraient pas être visés par les critères proposés.

55. Le secrétariat a instamment invité tous les représentants à communiquer le plus de renseignements possible sur les législations et autres mesures en vigueur ainsi que sur la production dans leurs pays respectifs. Ces informations doivent être soumises à la fois à l'Unité de coordination et aux coordonnateurs nationaux. Faute de disposer de ces données il n'est pas possible, à l'heure actuelle, d'avoir une vue d'ensemble de la situation.

56. Il a été jugé nécessaire de définir l'expression "eaux de conchyliculture" afin de bien distinguer les zones de culture commerciale des zones où les coquillages vivent à l'état naturel.

57. Afin que la version révisée du document assortie des mesures proposées soit présentée à la prochaine session du Groupe de travail, les participants sont convenus d'adopter le calendrier suivant:

- a) les pays dans lesquels les eaux conchylicoles et les coquillages sont compris dans le programme national de surveillance continue du MED POL devraient soumettre au secrétariat les résultats de la surveillance menée en 1986, au plus tard le 31 décembre 1986;
- b) les pays dans lesquels les eaux conchylicoles et les coquillages sont surveillés mais pas compris dans le programme national de surveillance continue du MED POL, devraient s'efforcer de recueillir le plus de données possible et les soumettre au secrétariat, au plus tard le 31 décembre 1986;

- c) les pays qui actuellement ne procèdent pas à une surveillance continue des eaux conchylicoles et des coquillages devraient s'efforcer d'effectuer cette surveillance dans au moins une station appropriée (si celle-ci existe) et soumettre les résultats pertinents au secrétariat, au plus tard le 31 décembre 1986;
- d) les pays qui ne l'ont pas encore fait devraient communiquer au secrétariat au plus tard le 31 décembre 1986, les informations les plus complètes possible sur leur législation nationale en matière d'eaux conchylicoles et de coquillages, y compris les dispositions concernant l'épuration et autres mesures pertinentes;
- e) les pays devraient communiquer au secrétariat, avant le 31 décembre 1986, des renseignements détaillés sur les activités (actuelles et prévues) de conchyliculture, y compris les chiffres de production;
- f) tout pays souhaitant formuler d'autres observations sur le document UNEP/WG.144/10, y compris des propositions d'amendement ou d'amélioration, devrait communiquer ses observations au secrétariat avant le 31 décembre 1986.

Point 14: Evaluation de l'état actuel de la pollution en mer Méditerranée par le cadmium, le cuivre, le zinc et le plomb

58. Présentant le document UNEP/WG.144/11, le secrétariat a informé la réunion qu'il s'agissait d'un document provisoire destiné à servir pour l'établissement de l'évaluation définitive de la pollution par le cadmium et autres métaux selon le calendrier approuvé par la réunion d'experts sur l'application technique du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique.

59. Diverses délégations ont présenté des observations et indiqué certains points qu'il y aurait lieu de prendre en considération lors de l'élaboration du texte définitif.

60. A l'issue du débat, la réunion a décidé de recommander aux Parties contractantes d'ajouter à leur programme de surveillance continue et de recherche de nouveaux paramètres comprenant notamment des éléments pour lesquels on ne dispose pas de renseignements suffisants.

61. La réunion a recommandé aux Parties contractantes de prévoir une augmentation du budget du MED POL pour 1988/1989 pour financer des activités de surveillance supplémentaires qui fourniraient les données nécessaires à l'application technique du Protocole sur la pollution d'origine tellurique.

Point 15: Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les huiles lubrifiantes usées et mesures proposées

62. Le secrétariat a présenté le document UNEP/WG.144/12 qui rend compte de l'état d'avancement de la préparation de l'évaluation de l'état de la pollution par les huiles lubrifiées.

63. Au cours du débat, plusieurs délégations ont appelé l'attention sur les difficultés qu'elles auraient à répondre à tous les points du questionnaire dans sa version actuelle ainsi qu'à le renvoyer à l'Unité avant le 31 juillet 1986, date limite proposée.

64. Les participants ont pris note du document UNEP/WG.144/12 et sont convenus que le questionnaire devrait être rempli dans la mesure du possible et toute information pertinente devrait être retournée à l'Unité avant la fin d'octobre 1986.

Point 16: Questions diverses

65. La proposition du secrétariat selon laquelle la cinquième réunion du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique devrait se tenir à Athènes du 6 au 10 avril 1987 a été adoptée.

66. Etant donné que le PNUE et la CIESM coopéraient de longue date à l'organisation d'ateliers conjoints sur la pollution marine en Méditerranée, une délégation a exprimé le sentiment que la CIESM (Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la mer Méditerranée) devrait être invitée à assister aux réunions du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique en qualité d'observateur.

67. A propos du paragraphe III, C, 4 (page 26) du document UNEP/IG.56/5, la réunion a décidé de recommander aux Parties contractantes qu'à l'avenir les questions techniques concernant la réduction de la pollution par les hydrocarbures dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole relatif aux situations critiques ne soient pas renvoyées au Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique. Ces questions devront être étudiées et examinées par les points focaux du ROCC qui, selon que de besoin, présentera les recommandations appropriées aux réunions des parties contractantes.

Point 17: Adoption du rapport

68. Le Groupe de travail a adopté à l'unanimité le rapport de la réunion le 20 juin 1986.

Point 18: Clôture de la réunion

69. Dans ses remarques de conclusion, M. A. Manos a exprimé la satisfaction du secrétariat quant aux résultats de la réunion. Le Président a remercié le secrétariat pour l'organisation efficace et les participants pour l'esprit de collaboration qu'ils ont montré durant les délibérations.

70. Le 20 juin 1986, à 13.15 heures, le Président a déclaré la réunion close.

Annexe I

List of participants
Liste des participants

ALGERIA
ALGERIE

M. Nasredine Benchouk
Agence Nationale pour la Protection de
l'Environnement
49 rue des Fusillés
Elannassers
Alger 16015
Algérie

Tel: 771414, 771423, 771439
Tlx: 65439

CYPRUS
CHYPRE

Mr Andreas Demetropoulos
National Co-ordinator for MED POL
Head, Department of Fisheries
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Tagmatarchou Pouliou 5-7
Nicosia
Cyprus

Tel: 403279
Tlx: 605-4660 MINAGRI CY

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE
EUROPEENNE

M. Jacques Vaccarezza
Coordonnateur National pour le MED POL
Administrateur Principal
Gestion des eaux - DG XI
Commission des Communautés Européennes
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 2351111 or 2355108
Tlx: 21877 COMEU B

EGYPT
EGYPTE

Mr Ali Ibrahim Beltagy
Head National Oceanographic Data Centre
Institute of Oceanography and Fisheries
Kayet-Bey
Alexandria
Egypt

Tel: 801553, 801499, 801174
Tlx: 93069 ASRT UNI

FRANCE
FRANCE

M. Pierre Balland
Coordonnateur national pour le MED POL
Ministère délégué chargé de l'Environnement
14 Bld du Général Leclerc
92524 Neuilly sur Seine
France

Tel: 47581212
Tlx: 620602 DENVIR

GREECE
GRECE

Ms Athena Mourmouris
National Co-ordinator for MED POL
Environmental Engineer
Ministry of the Environment, Planning
and Public Works
Pouliou and Amaliados 17
11523 Athens
Greece

Tel: 6410242
Tlx: 216374 IHOP GR

Mr Emmanuel Gounaris
Counsellor
Ministry of Foreign Affairs
2 Zalokosta Street
Athens 10671
Greece

Tel: 3634721
Tlx: 218213 YPEX GR

Mr Ioannis Papadopoulos
Ministry of Foreign Affairs
2 Zalokosta Street
Athens 10671
Greece

Tel: 3610581
Tlx: 218213 YPEX GR

ISRAEL
ISRAEL

Mr Yuval Cohen
National Co-ordinator for MED POL
Head, Marine Pollution Section
Environmental Protection Service
Ministry of the Interior
P.O. Box 6158
Jerusalem 91061
Israel

Tel: (02) 630407, 660151
Tlx: 26162 IEPS IL

ITALY
ITALIE

M. Lorenzo Villa
Ispettore Generale per i Collegamenti
internazionali
Ispettorato Centrale per la difesa del Mare
Ministero della Marina mercantile
Viale dell'Arte 16
00144 Rome
Italie

Tel: 5908 (533) or 5924733

Tlx: 43-612153 MIMERC I

Mr Michael Bernhard
Scientific Adviser
Centre Recherche Ambiente Marino
P.O. BOX 316
19100 La Spezia
Italy

Tel: 0187-536249

Tlx: 222861 ENEAST

Cable: ENEA SANTATERESA LA SPEZIA

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Mr Yusef I. Elmehrik
National Co-ordinator for MED POL
Chairman, National Committee for Marine Science
Director, Environmental Programme
National Academy for Scientific Research
P.O. Box 8004
Tripoli
Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya

Tel: 32181

Tlx: 20039 ENMARAB LY

MALTA
MALTE

Ms Rose Schembri
Analyst
Public Health Laboratory
Department of Health
Evans Laboratories
Merchants Street
Valetta
Malta

Tel: 229447

Cable: Health Malta

MONACO
MONACO

M. Alain Louis Vatrican
Secrétaire Général
Centre scientifique de Monaco
16 bld de Suisse
Monte Carlo
Principauté de Monaco

Tel: 93303371
Tlx: 469796 GENTEL MC

MOROCCO
MAROC

M. Mohammed Malliti
Coordonnateur National pour le MED POL
Chef de la Division de l'Environnement
Ministère de l'Intérieur
Rabat-Chellah
Rabat
Maroc

Tel: 63357
Tlx: 32744 Habitat M

SPAIN
ESPAGNE

M. Joaquin Ros
Coordonnateur National pour le MED POL
Ministerio de Obras Publicas y Urbanismo
Paseo de la Castellana No 67
Madrid 3
Espagne

Tel: 341-2531600, 2535600 ext. 2400, 2337136
Tlx: 22325 MINO E

SYRIAN ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Mr Hassan Hilmi Kharouf
National Co-ordinator for MED POL
Chairman, National Committee for Oceanography
Supreme Council of Science
P.O. Box 4762
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: 0096311-339754
Tlx: 451028 ISTOOL SY

TURKEY
TURQUIE

Mr Turgut Balkas
National Co-ordinator for MED POL
General Directorate of Environment
Office of the Prime Minister
Atatürk Bulvari 143
Bakanliklar
Ankara
Turkey

Tel: (90-41) 237100/2648 or 2641
Tlx: 42761 or 42875

Mr Bilge Cankorel
Head of Department
Ministry of Foreign Affairs
Ankara
Turkey

Tel: 185277
Tlx:

Mr Sina Yurtoglu
Counsellor
Embassy of Turkey
Leoforos Vassileos Georgiou B, 8
Athens 10674
Greece

Tel: 7245915-17
Tlx: 214498 TURK GR

YUGOSLAVIA
YUGOSLAVIE

Mr Slavko Sobot
National Co-ordinator for MED POL
Department of Planning and Environmental
Protection
Committee for Building, Housing, Public Works
and Environment Protection of Socialist
Republic of Croatia
Marulicev trg 16
Zagreb 41000
Yugoslavia

Tel: 41447811
Tlx: 22120 TANZG YU

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISATIONS

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION
Ms Sonia Maltezou
Industrial Development Officer
UNIDO
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
P.O. Box 400
A-1400 Vienna
Austria

Tel: 26310
Tlx: 135612

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS
Mr Gabriel P. Gabrielides
Senior Fishery Officer (Marine Pollution)
FAO Project Office
Co-ordinating Unit for the Mediterranean Action Plan
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Leoforos Vassileos Konstantinou 48
11635 Athens
Greece

Tel: 7236586, 7244536
Tlx: 222611 MEDU

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION
M. Michel Voirin
Director
Regional Oil Combating Centre for the Mediterranean Sea
ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE
Manoel Island
Malta

Tel: 00356/337296-8
Tlx: 1464 MW

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION
Mr Gunnar E.B. Kullenberg
Senior Assistant Secretary, IOC
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
7 Place de Fontenoy
75700 Paris
France

Tel: 1-45683988
Tlx: 204461 PARIS
Cable: UNESCO PARIS

WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTE

Mr Louis J. Saliba
WHO Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Co-ordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
Leoforos Vassileos Konstantinou 48
11635 Athens
Greece

Tel: 7236586, 7244536
Tlx: 222611 MEDU

WORLD METEOROLOGICAL
ORGANIZATION
ORGANISATION METEOROLOGIQUE
MONDIALE

Mr Alexandre Soudine
Scientific Officer
World Meteorological Organization
41 avenue Giuseppe Motta
CH-1211 Geneva 20
Switzerland

Tel: 346400 ext. 4-20
Tlx: 23260 OMM CH
Cable: METEOMOND GENEVA

INTERNATIONAL ATOMIC
ENERGY AGENCY

AGENCE INTERNATIONALE
DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Mr Rinnosuke Fukai
International Laboratory of Marine Radioactivity
International Atomic Energy Agency
Musée Océanographique
Monte Carlo
Principauté de Monaco

Tel: 93301514
Tlx: 469037 REMONA

INTERGOVERNMENTAL
OCEANOGRAPHIC COMMISSION
COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE

Mr Gunnar E.B. Kullenberg
Senior Assistant Secretary
IOC
7 Place de Fontenoy
75700 Paris
France

Tel: 1-45683988
Tlx: 204461 PARIS
Cable: UNESCO PARIS

Annexe II

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Organisation des travaux
6. Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de MED POL-PHASE II en 1985-1986 et activités prévues en 1986-1987
7. Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
8. Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique
9. Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique
10. Etat d'avancement de la préparation de l'Etude sur les sources telluriques et les quantités de polluants pénétrant dans la mer Méditerranée (MED POL X bis)
11. Projets révisés de formulaires de notification concernant les autorisations de déversement de déchets liquides dans la mer Méditerranée
12. Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures de pétrole
13. Evaluation de l'état actuel de la pollution microbienne des coquillages et des eaux conchylicoles de la mer Méditerranée et mesures proposées
14. Evaluation de l'état actuel de la pollution en mer Méditerranée par le cadmium, le cuivre, le zinc et le plomb
15. Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les huiles lubrifiantes usées et mesures proposées
16. Questions diverses
17. Adoption du rapport
18. Clôture de la réunion

Annexe III

Liste des documents

Documents de travail

- UNEP/WG.144/1 : Ordre du jour provisoire
- UNEP/WG.144/2 : Ordre du jour provisoire annoté
- UNEP/WG.144/3 : Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de MED POL-PHASE II en 1985-1986 et activités prévues en 1986-1987
- UNEP/WG.144/4 : Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
- UNEP/WG.144/5 : Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique
- UNEP/WG.144/6 : Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique
- UNEP/WG.144/7 : Rapport sur l'état d'avancement de la préparation de l'étude sur les sources telluriques et les quantités de polluants pénétrant dans la mer Méditerranée (MED POL X bis)
- UNEP/WG.144/8 : Projets révisés de formulaires d'autorisations pour le déversement de déchets liquides dans la mer Méditerranée
- UNEP/WG.144/9 : Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures de pétrole
- UNEP/WG.144/10 : Evaluation de l'état actuel de la pollution microbienne des coquillages et des eaux conchylicoles de la mer Méditerranée et mesures proposées
- UNEP/WG.144/11 : Evaluation de l'état actuel de la pollution en mer Méditerranée par le cadmium, le cuivre, le zinc et le plomb
- UNEP/WG.144/12 : Rapport sur l'état d'avancement de la préparation de l'évaluation de l'état de la pollution en mer Méditerranée par les huiles lubrifiantes usées et mesures proposées

Documents d'information

- UNEP/WG.144/Inf.1 : Liste des documents
- UNEP/WG.144/Inf.2 : List des participants
- UNEP/WG.144/Inf.3 : Intercomparison of trace element measurements in marine sediment sample SD-N-1/2 (IAEA/RL/124), Report No 24, IAEA (ILMR), Monaco, June 1985 (anglais seulement)
- UNEP/WG.144/Inf.4 : Intercalibration of analytical methods on marine environmental samples - Trace element measurements on mussel homogenate (MA-M-2/TM) (IAEA/RL/126), Report No 26, IAEA (ILMR), Monaco, October 1985 (anglais seulement)
- UNEP/WG.144/Inf.5 : Rapport de la réunion OMS/PNUE sur les méthodes microbiologiques de surveillance de la qualité des eaux côtières (Split, 15-20 avril 1985)
- UNEP/WG.144/Inf.6 : Examen des exercices d'interétalonnage sur les méthodes microbiologiques destinées à la surveillance de la qualité des eaux côtières
- UNEP/WG.144/Inf.7 : Guidelines for monitoring effluents from selected submarine outfalls and affected coastal marine areas (PAP-7/EM.1/3/Rev.1), PAP/RAC, Split, 1986 (anglais seulement)

Documents de référence

- UNEP/IG.56/5 : Rapport de la quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes à la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (Gênes, 9-13 septembre 1985)
- UNEP/WG.118/9 : Rapport du Groupe de travail de la Coopération scientifique et technique pour le MED POL (Athènes, 27-31 mai 1985)
- UNEP/WG.125/10 : Rapport de la réunion d'experts sur l'application technique du protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Athènes, 9-13 décembre 1985)
- UNEP/WG.145/3 : Rapport de la réunion d'évaluation du programme relatif aux méduses dans le cadre du MED POL (Trieste, 27-29 janvier 1986)
- PA-7/EM 1/4 : Notes of the Joint PAP/RAC - WHO/EURO-UNEP/MEDU Meeting of Experts on Monitoring of Submarine outfall Structures in the Mediterranean (Split, 27-28 March 1986) (anglais seulement)

- PNUE/COI/OMM : Etudes de base et surveillance continue du pétrole et des hydrocarbures contenus dans les eaux de la mer. MAP Technical Reports Series No. 1. UNEP, Athens 1986
- PNUE/FAO : Etudes de base et surveillance continue des métaux, notamment du mercure et du cadmium, dans les organismes marins (MED POL II). MAP Technical Reports Series No. 2. UNEP, Athens 1986
- PNUE/FAO : Etudes de base et surveillance continue du DDT, des PCB et des autres hydrocarbures chlorés contenus dans les organismes marins (MED POL III). MAP Technical Reports Series No. 3. UNEP, Athens 1986
- PNUE/FAO : Recherche sur les effets des polluants sur les organismes marins et leurs peuplements (MED POL IV). MAP Technical Reports Series No. 4. UNEP, Athens 1986
- PNUE/FAO : Recherche sur les effets des polluants sur les communautés et écosystèmes marins (MED POL V). MAP Technical Reports Series No. 5. UNEP, Athens 1986
- PNUE/COI : Problèmes du transfert des polluants le long des côtes (MED POL VI). MAP Technical Reports Series No. 6. UNEP, Athens 1986

Annexe IV

Partie A

Formulaire provisoire de notification concernant les nouvelles autorisations délivrées pour le déversement de déchets liquides dans la mer Méditerranée
(Article 13 du Protocole sur les sources telluriques)

A. INFORMATION D'ORDRE GENERAL

1. Autorité délivrant l'autorisation
-
2. Numéro d'identification de l'autorisation
3. Date de délivrance
4. Période de validité de l'autorisation

B. INFORMATIONS SUR L'ORIGINE ET LA NATURE DU DEVERSEMENT

5. Type d'eaux usées:
Domestiques/Industrielles/Mixtes/Eaux de refroidissement
6. Description générale
-
-
7. (pour les déversements effectués directement dans la mer)
- 7.1. Emplacement du déversement:
Latitude Longitude
- Profondeur des eaux
- Distance de la côte la plus proche

7.2. Brève description du traitement des eaux usées existant et du type d'émissaire

.....
.....
.....
.....

8. (pour les déversements industriels effectués directement dans le réseau de collecte d'eaux usées domestiques)

8.1. Emplacement du déversement éventuel dans la mer:

Latitude Longitude

Profondeur des eaux

Distance de la côte la plus proche

C. PRESCRIPTIONS DES AUTORISATIONS ET LIMITES

9. Volume du déversement:

Moyenne Maximum

10. Type de déversement: (intermittent, permanent, direct, indirect, etc)

.....

11. Limites d'effluents spécifiques

Substance ou caractéristiques

Limite
(indiquer les unités utilisées)

.....
.....
.....
.....
.....

12. Description du traitement des eaux usées requis aux termes de l'autorisation et plan d'exécution
-
-
-
-
13. Prescriptions de surveillance
-
-
-
-
14. Informations complémentaires (si considérées pertinentes)
-
-
-
-

Nom de la personne ou organisme
ayant rempli le formulaire

Titre et adresse officielle

.....

.....

.....

Date Signature

Annexe IV

Partie B

Formulaire provisoire révisé de notification annuelle concernant
les déversements de déchets liquides dans la mer Méditerranée
(Article 13 du Protocole sur les sources telluriques)

A. INFORMATION D'ORDRE GENERAL

1. Autorité ayant rempli le formulaire
2. Période de notification: du au
3. Zone couverte par la notification (préciser s'il s'agit de tout un littoral ou d'une région)
.....
.....

B. DEVERSEMENTS AUTORISES

4. Nombre d'autorisations délivrées au cours de la période de notification:
.....
5. Nombre d'autorisations valables délivrées précédemment:
.....

(les listes d'autorisations mentionnées aux points 4 et 5 ci-dessus doivent être jointes au présent document)

C. DEVERSEMENTS D'EAUX USEES DOMESTIQUES

6. Volume total des déversements d'eaux usées domestiques autorisés (calculé sur une base moyenne journalière) mètres cubes/jour
7. Quantité totale des principaux polluants déversés (calculée sur une base journalière moyenne en kg/jour)
- 7.1. Demande en oxygène biochimique (DOB₅)
- 7.2. Demande en oxygène chimique (DOC)
- 7.3. Solides suspendus totaux (SST)
- 7.4. Ammoniaque
- 7.5. Phosphores
- 7.6. Huiles et graisses
8. Quantité totale des substances énumérées à l'annexe I du Protocole sur la pollution d'origine tellurique, déversées (calculée sur une base journalière moyenne en kg/jour)

<u>Substance</u>	<u>Quantité</u>
8.1. Substances organohalogénées.
.....
8.2. Substances organophosphorées
.....
8.3. Substances organostanniques
.....
8.4. Mercure et composés du mercure
.....
8.5. Cadmium and composés du cadmium
.....

	<u>Substance</u>	<u>Quantité</u>
8.6.	Huiles lubrifiantes usées

8.7.	Matières synthétiques persistantes

8.8.	Substances cancérigènes, téra- togènes ou mutagènes

8.9.	Substances radioactives

9. Quantité totale des substances énumérées à l'annexe II du Protocole sur la pollution d'origine tellurique, déversées (autres que celles énumérées au point 7 ci-dessus) (calculée sur une base journalière moyenne en kg/jour)

	<u>Substance</u>	<u>Quantité</u>
9.1.
9.2.
9.3.
9.4.
	etc.	

D. DEVERSEMENTS D'EAUX USEES INDUSTRIELLES

(Note: Cette rubrique ne s'applique qu'aux déversements d'eaux usées industrielles effectués directement dans la mer. Les déversements d'eaux usées industrielles dans les réseaux de collecte d'eaux usées domestiques sont traités au point C ci-dessus).

10. Volume total des déversements d'eaux usées industrielles autorisés (calculé sur une base journalière moyenne en mètres cubes/jour).....

11. Quantité totale déversée des substances énumérées à l'annexe I du Protocole sur la pollution d'origine tellurique (calculée sur une base journalière moyenne en kg/jour)

<u>Substance</u>	<u>Quantité</u>
11.1. Substances organohalogénées
.....
11.2. Substances organophosphorées
.....
11.3. Substances organostanniques
.....
11.4. Mercure et composés du mercure
.....
11.5. Cadmium et composés du cadmium
.....
11.6. Huiles lubrifiantes usées
.....
11.7. Matières synthétiques persistantes
.....
11.8. Substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes
.....
11.9. Substances radioactives
.....

12. Quantité totale déversée de substances énumérées à l'annexe II du Protocole sur la pollution d'origine tellurique (calculée sur une base journalière moyenne en kg/jour)

<u>Substance</u>	<u>Quantité</u>
12.1.
12.2.
12.3.
12.4.
etc.	

E. INFORMATIONS SECONDAIRES

13. Brève description des méthodes utilisées pour la collecte et le calcul des données concernant les moyennes d'eaux usées des points C et D ci-dessus:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom de la personne ou organisme
ayant rempli le formulaire

Titre et adresse officielle
.....
.....
.....

Date Signature